

# Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Octobre 2020

Le 17 Octobre 2020 à 10h00 les actionnaires de la société Centrales Villageoises NID'Energies, se sont réunis en visio-conférence dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation qui leur avait été adressée individuellement le 26 Septembre 2020.

Cette Assemblée Générale Ordinaire clôturait l'exercice fiscal Janvier 2019 – Mars 2020.

## **22 actionnaires étaient présents :**

Mr Bruno BEGARD	M <sup>me</sup> Monique DESPREAUX	Mr Michel LACREUSE
Mr Roland BORGHI	M <sup>me</sup> Danielle DESPREZ-	Mr Florent LAVAL
Mr Laurent CHANUSSOT	LACREUSE	Mme Corinne LHUERRE
Mme Christelle CLAUDE	Mr Christian FEURER	Mr Gérald MARTIN
Mr Fabrice COLLINSE	Mr Stéphane GERBAUD	Mr Cyril ROURE
Mr Arnaud DE FRESLON	Mr Pierre GIROUD	Mme Pauline TESSIER
	Mr Yann HAMONIC	Mr Philippe TISSERAND

La CAPI, représentée par Mr Guillaume VIAL

L'Etang des Cigales, représentée par Mr Emmanuel DURAND

Radiance Mutuelle, représentée par Mr Emmanuel DURAND

## **9 actionnaires avaient donné pouvoir et étaient représentés :**

Mr Daniel CHAUVIN	Mme Valérie CROCHET	Mme Emilie LEGER
Mr Yves CLARET	Mr Sylvain DURAND-	Mme Célia LOUBET
Mr Thibaut COUILLAUD	TERRASSON	Mme Gabrielle NOBLIA
	Mr Jean-Jacques HUIBAN	

**3 auditeurs étaient également présents :** Mr Hubert ALLIER (Radiance Mutuelle), Mme Béatrice PERRET (L'Etang des Cigales) ainsi que Mr Bernard BADIN, VP Développement Durable des VDD (Vals Du Dauphiné).

L'assemblée était présidée par Christelle Claude, présidente de la société.

L'ordre du jour était le suivant :

- 9h30-10h00 : Accueil des actionnaires et consignes afin de faciliter la visio-conférence
- 10h00-11h30 : Assemblée Générale Ordinaire
  - Rapport d'activité
  - Rapport financier
  - Vote des résolutions
- 11h30 – 12h00 : Perspectives et propositions



## I. Rapport d'activité

### Eléments présentés dans le rapport d'activité (voir présentation ppt) :

- a. L'historique des chantiers et des mises en service de 6 centrales photovoltaïques
- b. La production d'énergie (2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2020) et sa valorisation (4 106,39 €)
  - On est globalement 12% au-dessus de l'estimé
  - Les tarifs de rachat sont fixés au niveau national par la CRE, et donc non négociables.
  - Les tarifs de rachat (€/kWh) baissent au même rythme que les coûts des investissements : plus l'installation est puissante, plus le tarif de rachat baisse. Le coût d'investissement n'est pas proportionnel aux m<sup>2</sup> installés : plus l'installation est puissante, plus le coût au kWc diminue. La CRE cherche ainsi à maintenir un équilibre de sorte à éviter les bulles spéculatives. Globalement, il reste plus intéressant d'installer de grandes toitures : le retour sur investissement et le Business Case sont meilleurs que sur les petites toitures.
  - Il a été évoqué la possibilité de revendre l'électricité à un autre fournisseur, cependant ça ne peut intervenir qu'après au moins un an avec EDF-OA et très probablement sans renégociation des tarifs, si ça doit se faire avec Enercoop par exemple.
- c. Les données d'exploitation et l'organisation de la maintenance
  - Sur 2019, on est en-dessous de l'objectif de disponibilité de 98,5% (à 96,2% du fait d'actes de malveillance). Mais on est au-dessus sur 2020 (à 98,9%, malgré quelques soucis au démarrage à St-Alban-de-Roche)
  - Un petit groupe de bénévoles a été constitué en juin 2020 afin d'assurer la maintenance de niveau 0. Aucune compétence préalable n'est requise. Le groupe a été formé (environ 2 heures) par l'installateur.
  - Suite aux actes malveillants sur les coffrets d'ENEDIS (2019), leur positionnement sera désormais pris en compte afin d'éviter de nouveaux incidents. La mise en place de coffret métallique (pour une meilleure protection) coûte de 2 à 3 k€. Cette solution très onéreuse n'a pas été retenue car affectant le Business Case.
- d. Le reste à faire pour finaliser le projet de 1<sup>ère</sup> grappe
- e. La prise de participation de NID'énergies dans le projet de la SAS Villieu solaire : 1 000 € à ce jour, qui sera augmentée à hauteur de 10 000 €
- f. L'ensemble des opportunités étudiées (12 bâtiments sur 9 communes)
  - Avec l'évolution constante (à la baisse) des tarifs de rachats, les installations de plus de 36 kWc (soit 250 m<sup>2</sup> environ) sont à privilégier.
  - Les toits plats ne sont pas recommandés, pour des raisons structurelles et d'étanchéité.
  - Le CTM de l'Isle d'Abeau fait partie des opportunités où NID'énergies pourrait se positionner.
  - Le potentiel de la ville de Saint-Quentin-Fallavier est également à prendre en compte et prospecter.



- g. Une revue des diverses actions de communications
  - Peu de communication a été réalisée ces derniers temps en direction des collectivités (hormis les Flash Info reçus tous les 2 mois). C'est une lacune à combler et une il y a certainement des opportunités à prendre dans le cadre de la recherche de nouvelles toitures pour une seconde grappe. C'est d'autant plus vrai en direction des VDD (Vals Du Dauphiné) où NID'énergies est très peu connu (toutes les installations de la grappe 1 sont sur le territoire de la CAPI)

## II. Rapport financier

### Éléments présentés dans le rapport financier (voir présentation ppt) :

- a. Le bilan comptable et comparaison avec l'exercice précédent
  - 2019 aura été une année d'investissement massif payé par de l'endettement et une subvention régionale.
- b. Etat de l'actionariat au 31/03/2020
  - 93 actionnaires, 604 actions (soit 60 400 €), dont 2/3 détenu par des particuliers.
  - Rappel des règles : en tant que particulier, l'achat d'une seule action (100€) suffit à devenir actionnaire. Les personnes morales et collectivités ont une obligation de souscrire un minimum de 5 actions
  - A ce jour, il n'est plus possible d'acheter de nouvelles actions. Un appel à souscription sera lancé afin de financer une future grappe 2.
- c. Le compte de résultat : perte de 5 479,73 €
  - Essentiellement dû aux faibles revenus (mises en service tardives) en comparaison de charges d'exploitation importantes / exceptionnelles
- d. Les perspectives financières sur les 3 prochains exercices
  - Avec uniquement les 7 centrales photovoltaïques de la grappe 1, la possibilité de verser des dividendes interviendrait en 2022, sauf incident majeur d'exploitation (=> pertes de revenus) ou augmentation des charges d'exploitation.
- e. Le résultat de l'appel à abonder au Compte Courant d'Associé : l'objectif des 15 000 € est atteint, avec 8 actionnaires. Le coût estimé pour NID'énergies est inférieur à 100€. Merci à eux.



### **III. Vote des résolutions**

#### **Résolution 1**

##### **Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion et quitus donné au conseil de gestion**

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil de gestion, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, faisant ressortir une perte de CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (5 479,73 €). Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de gestion pour l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice.

Contre : 0

Abstention : 0

→approuvée à l'unanimité

#### **Résolution 2**

##### **Affectation du résultat en report à nouveau**

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir constaté l'existence d'une perte au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du Conseil de gestion, d'affecter le solde, soit CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES (5 479,73 €), en dotation du compte de report à nouveau, qui ajouté au report à nouveau de l'exercice précédent s'élèvera à HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE CINQ EUROS ET DOUZE CENTIMES (- 8 945,12 €).

Contre : 0

Abstention : 0

→approuvée à l'unanimité

#### **Résolution 3**

##### **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil de gestion mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Contre : 0

Abstention : 0

→approuvée à l'unanimité

#### **Résolution 4**

##### **Election des membres du Conseil de gestion**

Le Conseil de gestion est actuellement composé de : Christelle CLAUDE (Présidente), Marcel COLOMB, Stéphane GERBAUD, Pascal GRZYWACZ, Yann HAMONIC, Noémie HUMBERT, Florent LAVAL, Xavier ROBIN, Cyril ROURE, Pauline TEYSSIER, soit 10 membres.

Conformément aux statuts, qui prévoient un renouvellement du Conseil de gestion par tiers tous les ans, les membres sortants sont : Marcel COLOMB, Christelle Claude (Présidente), Pascal GRZYWACZ.

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, prend acte de la volonté des membres suivants de ne pas être renouvelés : Yann HAMONIC, Xavier ROBIN.

On fait part de leur candidature : Christelle CLAUDE, Emmanuel DURAND (collège personne morale), Christian FEURER, Bruno BEGARD, Arnaud DE FRESLON, Gérald MARTIN, Philippe TISSERAND et Guillaume VIAL (collège collectivité).

L'assemblée générale, après avoir entendu les candidats, procède à leur élection pour un mandat d'une durée de 3 ans.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

Après élections, le Conseil de Gestion est désormais composé de 12 membres :

Mr Bruno BEGARD

Mme Noémie HUMBERT

Mme Christelle CLAUDE

Mr Florent LAVAL

Mr Arnaud DE FRESLON

Mr Gérald MARTIN

Mr Christian FEURER

Mme Pauline TEYSSIER

Mr Stéphane GERBAUD

Mr Philippe TISSERAND

Mr Emmanuel DURAND (Collège Personnes morales)

Mr Guillaume VIAL (collège Collectivités)

#### **Résolution 5**

##### **Pouvoirs au porteur**

L'Assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Contre : 0

Abstention : 0

→ approuvée à l'unanimité

## **IV. Perspectives, propositions et échanges**

**Eléments présentés et ouverts à discussion (voir présentation ppt) :**

- a. La participation aux défis DECLICS.  
Nota : la participation aux défis DECLICS demande de l'anticipation et une bonne préparation : il faudra trouver des familles pour participer ainsi que des animateurs (à former) pour animer les petits groupes qui seront constitués. Il est trop tard pour participer à l'édition 2021, mais participer à l'édition 2022 reste un objectif.
- b. Le lancement d'une seconde grappe de toitures photovoltaïques
- c. Les impacts financiers de 3 scénarii :
  - o Grappe 1 seule
  - o Grappe 1 + sobriété énergétique
  - o Grappe 1 + sobriété énergétique + seconde grappe
- d. D'autres idées envisageables, parmi lesquelles : l'achat groupé au profit de particuliers porteurs de projet, les ombrières de parking, l'auto-consommation collective ou le stockage collectif, l'effacement (boîtier de contrôle des consommations en périodes de pointe), vente d'une part de la production à Enercoop.
- e. Une organisation cible afin de gagner en efficacité et mener plus d'actions
- f. Le lancement d'une campagne de recherche de bénévoles

Les échanges suivants la présentation ont mis en évidence la nécessité de pérenniser l'activité de NID'énergies autour d'un groupe de bénévoles plus important qu'il ne l'est aujourd'hui (une petite dizaine de membres actifs). C'est d'autant plus essentiel si on souhaite mener de nouveaux projets. En séance, 5 actionnaires se sont portés bénévoles (s'ajoutant aux 3 déclarés avant l'AG). Les membres actifs actuels réfléchissent à la meilleure façon de les accueillir et de s'organiser autour de groupes de travail. Ils seront recontactés prochainement.

Pour être bénévole, il n'est pas nécessaire d'être actionnaire, le bénévolat est ouvert à toutes et à tous (c'est d'ailleurs le cas de quelques bénévoles du groupe Maintenance). Le salariat n'est économiquement pas possible en l'état actuel. La possibilité d'un stagiaire ou d'un service civique soulève la question du tutorat (consommateur de temps) et du lieu d'accueil.

Comme mentionné précédemment, il sera également nécessaire de reprendre contact avec les collectivités (surtout côté VDD) pour mieux faire connaître NID'énergies et pouvoir collaborer avec elles (recherche de toitures, entrée dans l'actionnariat, etc.).